

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2016

Convocations adressées le 18 mars 2016

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. Gérard BOUYER – M^{me} Cécile CHEVILLARD – M. Jacques CHEVTCHENKO – M. Pierre COMMANDEUR – M. Benoît FAUCHEUX – M. Dominique LEMOINE – M. Patrick POIRIER

Membres titulaires excusés :

M^{me} Mélanie FORTIER ayant donné pouvoir à M. Pierre COMMANDEUR

M. Bruno FENET – M. Patrick MICHAUD

CS 16.03.04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-31,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Payeur Départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Madame le Payeur Départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Comité syndical adopte.

(6 votes pour – 3 abstentions : M. FAUCHEUX – M. COMMANDEUR – Mme FORTIER ayant donné pouvoir à M. COMMANDEUR)

.....
Acte exécutoire le **04 AVR. 2016** après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS

